

Affaire suivie par :

Marine SPEISSER

Tél : 06 80 26 86 88

marine.speisser@gdsolaire.com

A l'attention de Madame Cécile DASSONVILLE

DREAL Occitanie

Pôle évaluation environnementale

A Vendargues, le 27 juillet 2026

Objet : Dossier d'examen au cas par cas 011752/KK P – Pièces complémentaires

Madame,

A la suite de votre mail du 29 janvier 2026, vous nous avez sollicité afin de vous fournir des éléments complémentaires concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Moussan (11258).

Plusieurs éléments nous ont été demandés :

1. Une analyse paysagère du projet, comprenant un nombre suffisant de photomontages depuis le Canal du Midi, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et situé à environ 1 km du projet, et les incidences possibles sur le paysage.
2. La catégorie de déchets accueillis sur le site auparavant
3. Les mesures prévues en phase chantier vis-à-vis des matériaux d'extraction (terrassement, tranchées...) qui pourraient contenir d'anciens déchets.
4. Un plan de masse détaillé contenant le tracé du raccordement électrique au réseau public envisagé en précisant la longueur du raccordement, les éléments de défense incendie et le local technique.
5. Les modalités de gestion de la végétation en phase exploitation
6. Le calendrier des travaux
7. Une évaluation des incidences Natura 2000

Vous trouverez ci-joint les réponses :

1. Une analyse paysagère a été réalisée par un bureau d'étude indépendant Geoness. Vous trouverez cette étude en annexe 1 de ce document.
2. Les déchets accueillis sur le site précédemment étaient des ordures ménagères.
3. Lors de la phase chantier, s'il s'avère que des matériaux d'extraction contiennent d'anciens déchets alors ceux-ci feront l'objet d'une évacuation complète et seront transférés vers des filières de traitement et de valorisation agréées, conformément à la réglementation en vigueur. Cette opération permettra d'éviter tout risque de pollution.

4. Vous trouverez en annexe 2 de ce document un plan prévisionnel du tracé de raccordement. En effet, actuellement, il existe deux solutions de raccordement possible. Cependant, la solution définitive de raccordement sera étudiée avec Enedis après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

5. En phase exploitation, l'entretien du terrain peut être réalisé selon trois méthodes principales :

- Entretien mécanique uniquement :
 - Fauche réalisée par des machines.
 - Coût moyen : 1 000 €/ha/an.
- Entretien mécanique et berger local :
 - Signature d'une convention de pâturage avec un berger sans le rémunérer.
 - Les animaux broutent l'herbe ce qui limite la repousse.
 - Le berger profite d'un terrain clôturé et sécurisé, sans obligation de résultat. Il met et retire ses moutons quand il le souhaite.
 - Une fauche mécanique par un autre prestataire est généralement faite une fois par an.
- Eco pâturage avec contrat :
 - Réalisé par une entreprise spécialisée ou un berger équipé pour l'entretien mécanique.
 - Un contrat d'un an, renouvelable automatiquement
 - Coût moyen : 700 à 900 €/ha/an.

Dans la mesure du possible, une solution d'éco pâturage sera privilégiée.

6. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des travaux : Ce calendrier peut être amené à évoluer notamment en raison de la météo. Egalement, le calendrier écologique sera respecté.

- Débroussaillage du terrain d'implantation
- Nivellement du terrain sur les zones d'implantation de la centrale photovoltaïque
- Pose d'une clôture adaptée pour le passage de petites faunes terrestres
- Aménagement de la voie de circulation et réalisation des tranchées
- Implantation structures photovoltaïque
- Pose des structures et des panneaux photovoltaïques
- Pose d'un local technique
- Pose et raccordement des onduleurs
- Pose de la citerne et aménagement de son aire d'aspiration
- Raccordement par Enedis au réseau public de distribution d'électricité
- Mise en service de la centrale

7. Une évaluation des incidences Natura 2000

Vous trouverez le formulaire d'incidences Natura 2000 en annexe 3.

Pour information, les animateurs Natura 2000 (Madame MASVIDAL Angélique et Madame BONIFACE Louise) ont été consultés afin de compléter le formulaire d'incidences Natura 2000.



Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Marine SPEISSER
Cheffe de projets développement